République Française
Département : SEINE-ET-MARNE
Arrondissement : Meaux
TANCROU

Procès-verbal

Le lundi 29 juin 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Mme Sylviane TRONCHE, Maire.

Présents : Sylviane TRONCHE, Chantal NAVARRO, Sylvain TRONCHE, Aline GUILLOT, Xavier REILHAN, Chrystèle LEROY, Daniel TAVARES, Claire AHOUA.
Représenté : Thomas SPEMENT par Sylviane TRONCHE
Excusée : Emily RIGAUT
Absent : Yoland BELLANGER

Il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.
Le conseil municipal a désigné Mme Chrystèle LEROY, pour remplir les fonctions de secrétaire.
Mme le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant :

- Attribution des subventions pour l'année 2026.

Ordre du jour ainsi modifié *:*

- Délibérations :
  - Attribution des subventions pour l'année 2026,
  - Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO), (Annule et remplace la délibération n° DE_022_2026),
  - Adjoint technique territorial - Création de poste : 7 h,
  - Institution de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés ou un incinérateur de déchets ménagers,
  - Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),
  - Revalorisation de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité – Actualisation au titre de l'année 2026,
  - Tarif du repas communal 2026.

- Informations :
  - Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP),
  - Fermeture estivale de la mairie.

- Questions diverses.

Lecture est faite du compte-rendu du précédent conseil municipal (05/05/2026) qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations du conseil *:*

Attribution des subventions pour l'année 2026 (N° DE_030_2026) - adoptée

Madame le maire rappelle que les subventions suivantes ont été votées et inscrites au budget 2026 lors de la séance du 10 mars 2026.
Elle précise que le certificat administratif fourni n'est plus un justificatif légal et qu'il convient de prendre une délibération détaillant le versement des subventions suivantes :

Amicial Pays de l'Ourcq :	500,00 €
Association « Un amour de Tilleul » :	500,00 €
AVAC Saint Faron 2000 :	300,00 €
CARED :	100,00 €
Compagnie AtmosphèreS :	500,00 €
Croix rouge Française :	100,00 €
Espace nature au creux du chêne :	500,00 €
JSP du Pays de l'Ourcq :	100,00 €

Loisirs et Culture de Tancrou : 4 000,00 €

Soit un total de 6 600,00 €

M. Sylvain Tronche se retire lors du vote concernant les associations « Un amour de Tilleul » et Espace nature au creux du chêne.

Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO), (Annule et remplace la délibération n° DE_022_2026) (N° DE_031_2026) - adoptée

Madame le maire expose que la commune doit procéder selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Or, le 20 mars 2026, cinq membres avaient été désignés par délibération n° DE_022_2026, il convient donc d'ajoute un suppléant complémentaire.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de procéder à l'élection du membre suppléant. Mme Claire AHOUA est désignée.

La commission d'appel d'offres se compose des élus suivants :
Membres titulaires : Mme Chrystèle LEROY, M. Sylvain TRONCHE, M. Daniel TAVARES.
Membres suppléants : Mme Emily RIGAUT, M. Yoland BELLANGER, Mme Claire AHOUA

Madame Tronche indique que la délibération n° DE_022_2026 est abrogée et remplacée par la présente délibération.

Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps non complet (7 heures hebdomadaires) (N° DE_032_2026) - adoptée

Madame le maire indique qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet pour assurer l'entretien de certains espaces verts, de voirie ou encore des bâtiments. Ce poste de 7 h hebdomadaire sera dans un premier temps occupé par un contractuel.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur la création d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps non complet, à raison de 7 heures hebdomadaires (7/35e). La commission des travaux validera les tâches à effectuer.

Institution de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés ou un incinérateur de déchets ménagers (N° DE_033_2026) - adoptée

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de renouveler la taxe prévue aux articles L.2233-92 à 96 du CGCT à compter de l'année 2027, et, fixe le montant de cette taxe à 2,00 € par tonne de déchets ménagers réceptionnés par Suez.

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (N° DE_034_2026) - adoptée

Madame le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs, présidée par le Maire. La durée des membres de la commission est identique à celle du mandat des membres du conseil municipal.
Madame le maire propose 24 commissaires, dont 12 (6 titulaires, 6 suppléants) seront retenus par le Directeur départemental des finances publiques :

Nom
RAMOS Julie
GALAND David
HAGHEBAERT Martine
SUSSET Sébastien
LANDAIS Christelle
BARDOUX Jeannine
ISELIN Suzanne
NAVARRO Chantal
GUERIN Elisabeth
GAUDRIOT Olivier
REYGROBELLET Mathilde

BOSSUAT Colette
GUILLAUME Alain
MASSON Séverine
ABDELOUAB Enrique
DURANT Sandra
GLINZ Gérard
COPIN Andrée
GUILLOT Aline
BELLANGER Yoland
BRICMAN Pascaline
OSTMANI M'hamed
MGOMRI SALIMOU Chïma
MONNOT Olivier

Revalorisation de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité – Actualisation au titre de l'année 2026 (N° DE_035_2026) - adoptée

Mme le maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.
Elle propose au Conseil :
- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2026 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales.
Le Conseil municipal décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum et précise que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année.

***Tarifs repas communal 2026 (*N° DE_036_2026) - adoptée**

Mme le Maire propose de décider du tarif du repas communal qui se déroulera dimanche 20 septembre 2026.
Le tarif est fixé à l'unanimité à 42,00 € pour les moins de 60 ans. Destination : Port aux perches.
Mme Sylviane TRONCHE précise qu'une information sera distribuée ultérieurement à tous les habitants pour cette journée.

Informations :

Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Mme le Maire indique que depuis 2017, les différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale deviennent progressivement éligibles au RIFSEEP, au fur et à mesure de la publication des textes de correspondance avec les corps de l'État. Le RIFSEEP constitue désormais le cadre réglementaire de référence. Les anciennes primes ont vocation à être remplacées par ce dispositif.
Elle indique qu'elle a transmise pour avis au comité social territorial de Seine et Marne Les projets de délibérations relatifs aux filières technique et administrative afin de mettre en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le conseil municipal devra donner son avis après les remarques du comité social territorial et décide de maintenir en place le régime indemnitaire actuel.

Fermeture estivale de la Mairie

Mme le Maire indique que la mairie sera fermée au public du lundi 03 août 2026 au 21 août 2026 inclus. Un planning de présence sera mis en place entre les élus.

Questions diverses

Station de recharge pour véhicules électriques

Mme le Maire indique qu'un commercial d'une société de recharge pour véhicules électriques raccordée par des éoliennes s'est présenté en mairie pour soumettre son projet.

Information aux citoyens – Respect des règlements

Afin de préserver la qualité de vie de tous, nous vous rappelons l'importance de respecter les règlements en vigueur concernant les nuisances de voisinage.
Nous vous invitons notamment à :

- Respecter les heures autorisées pour les travaux et les activités bruyantes.
- Limiter les bruits excessifs (musique, appareils, rassemblements, etc.), particulièrement en soirée et durant la nuit.
- Respecter les règles relatives aux feux extérieurs, en utilisant uniquement les équipements autorisés et en tenant compte des restrictions en vigueur.
- Éviter toute nuisance pouvant perturber la tranquillité, la sécurité ou le bien-être du voisinage.
- La vitesse excessive dans les hameaux.
- Entretien des haies qui débordent sur la voie publique.

Le respect de ces règles contribue à maintenir un environnement agréable et sécuritaire pour l'ensemble de la communauté.
Nous vous remercions de votre collaboration et de votre civisme.

Borne à verre

Mme NAVARRO explique qu'elle a contacté un responsable de Covaltri77 afin d'étudier avec lui les modalités de déplacement de la borne à verre. Une date d'intervention sera proposée en septembre 2026. Il sera également demandé de procéder au déplacement des collecteurs de cartons.

Pose de barrières

Il est décidé d'interdire la circulation des véhicules à moteur sur le chemin rural de Mary [de Tancrou vers Mary sur Marne], à l'exception des véhicules autorisés (riverains, exploitants agricoles, services de secours et d'entretien, selon les dispositions de l'arrêté municipal à intervenir. Une barrière sera installée. Mme le Maire contactera également le Maire de Mary sur Marne afin de l'inviter à adopter une mesure similaire sur la partie du chemin rural située sur son territoire.

Il sera également posé une barrière sur le Chemin rural dit « de Changis à Tancrou » en complément de la commune de Jaignes.

Vidéosurveillance

Mme le Maire prendra contact dans les prochains jours avec la référente sûreté de la gendarmerie pour d'éventuels conseils sur la localisation des points stratégiques.

Dernière représentation de la compagnie AtmosphèreS

Mme le Maire propose d'offrir un verre de l'amitié à l'issue de la dernière représentation de la compagnie AtmosphèreS. L'ensemble des élus accepte cette proposition.

La séance est levée à 20h40.